
Réseau International Formation agricole et rurale

----- Atelier "Economie des dispositifs de formation agricole et rurale" -----

NOTE TECHNIQUE SUR LA FORMATION AGRICOLE REPUBLIQUE DU MALI

1 le contexte de la formation agricole et rurale du Mali

1.1 Les Grandes Caractéristiques économiques

L'Agriculture reste, au Mali, le plus important secteur en termes de valeur ajoutée (VA), bien que sa part dans le PIB ait un peu diminué ces derniers temps. Les activités agricoles (comprenant aussi le maraîchage, l'élevage, la sylviculture, la chasse et la pêche) représentent 40% de la VA de l'économie, part qui a légèrement baissé entre 1980 et 2004 et surtout depuis le milieu des années 90 lorsque la VA du secteur secondaire à commencer à croître (à cause de l'or).

Les principales productions agricoles sont les céréales (45%) dont le riz (12%), l'élevage (29%), la sylviculture et la pêche (15%), le coton (8%) et les autres cultures (arachide, blé, maraîchage et autres 3%). Les parts respectives des diverses activités agricoles sont restées largement inchangées pendant les années 80 et 90, sauf celle du riz qui a fortement augmenté et celle du coton qui a légèrement progressé. Les principales exportations agricoles étaient, en 2004, la fibre de coton (30%), qui est exportée vers l'Europe et les produits de l'Elevage (4%), qui sont exportés vers l'Afrique de l'Ouest, notamment la côte d'Ivoire. Les cuirs et peaux (venant du secteur agricole mais classés dans l'industrie depuis 2004) ont représenté un peu moins de 1% de la valeur des exportations agricoles. Les autres exportations (arachides, poisson, l'huile de coton, les mangues, etc.) ont représenté chacun au plus 0.5%.

La balance commerciale accuse régulièrement d'importants déficits. Les exportations continuent d'être gravement affectés par les fluctuations des cours des produits de base (coton, or). La situation dans l'ensemble évolue de façon positive avec un déficit commercial qui est passé de 10% du PIB en 1995 à 2% du PIB en 2002.

La balance agricole demeure cependant déficitaire dès lors qu'on comptabilise les importations des intrants agricoles et vétérinaires et les autres denrées alimentaires non produites localement (farine de blé et pâtes alimentaires, lait et produits laitiers, sucre et huile etc).

Les principales contraintes sont :

- **L'insécurité alimentaire** qui est aggravée par les aléas climatiques (sécheresses, gel, inondations) et les infestations causées par les déprédateurs et les maladies qui attaquent les cultures et le cheptel ;
- **La dégradation des ressources naturelles** et la perte de la biodiversité qui s'accroissent en présence de systèmes extensifs de production, qui se singularisent à leur tour par des besoins importants en ressources (sols, bois de chauffe, ...etc.) et une faible productivité.
- **Les nombreuses insuffisances politiques et institutionnelles** qui tendent à marginaliser

les jeunes et les femmes par rapport à l'accès aux moyens et facteurs de production et par rapport aux revenus ;

- **Le faible niveau des échanges commerciaux tant à l'intérieur du pays qu'avec l'extérieur**
- **Le faible niveau de financement** et l'absence de ressources longues, celles nécessaires à sa restructuration pour de meilleures performances (aménagement hydro-agricole, équipement,...etc.).
- **Les insuffisances de renforcement de capacités des institutions** et des acteurs notamment pour favoriser l'entrepreneuriat agricole et attirer les investisseurs privés potentiels
- **L'enclavement et les insuffisances dans l'accès aux informations sur les prix et les marchés**

1.2 Politique de développement agricole et rural

Pour renforcer les capacités des acteurs du secteur rural la Mali a élaboré le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural (SDDR), véritable instrument de consensus autour de la politique du secteur et un cadre privilégié de négociation entre l'État, les producteurs, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement dans ce domaine.

En 2006, le Mali s'est doté d'une Loi d'orientation Agricole. Cette Loi couvre l'ensemble des activités économiques du secteur Agricole et péri agricole notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services Agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales.

Par ailleurs, le Mali a élaboré une stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) est basée sur deux principes fondamentaux en l'occurrence 1°) l'équité, pour assurer i) l'accès à la formation professionnelle de tous les acteurs du secteur, ii) la juste répartition des ressources entre les différents niveaux et types de formation et 2°) l'efficacité pour assurer un meilleur rendement interne et externe.

II. Les dispositifs de formation agricole et rurale

Les dispositifs de formation agricole et rurale se répartissent entre la formation diplômante, la formation agricole qualifiante et la formation agricole informelle.

2.1. Les dispositifs de formation initiale

Les dispositifs de formation initiale se répartissent entre les établissements de formation agricole diplômante (secondaire, supérieure, public et du privé)

1.1.1. Les établissements de formation agricole secondaire diplômante

- **Les établissements Public** sont entre autres les Centres d'Apprentissage Agricole au nombre de trois (3) le Centre de Formation Pratique en Elevage (CFPE) de Sotuba, le centre de formation pratique en foresterie (CFPF) de Tabakoro, l'Institut de Formation Professionnelle Malick Sidibé

Les CAA : Au nombre de trois, Les Centres d'Apprentissage Agricole sont implantés dans trois régions mais couvrent l'ensemble du territoire. La capacité totale des CAA est de 150 élèves par recrutement, soit en moyenne 50 par centre.

Les CAA recrutent sur concours les élèves les titulaires du DEF. La durée du cycle est de trois (3) ans. L'examen de fin de cycle est sanctionné par un Certificat d'Aptitude professionnelle Agricole (CAPA)

Le CFPE de Sotuba a une capacité annuelle d'accueil du CFPE est de 60 élèves.

Le niveau de recrutement ainsi que la durée du cycle sont les mêmes que dans les CAA.

Les programmes de formation sont basés sur les disciplines zootechniques et vétérinaires. Les études, au terme des 3 années, sont sanctionnées par le Certificat d'Aptitude Professionnelle en Elevage (CAPE).

Le centre de formation pratique en foresterie (CFPF) de Tabakoro

Au départ il avait pour mission d'assurer la formation initiale en trois (3) ans des Agents Techniques Forestiers et la formation continue du personnel d'encadrement du secteur forestier et de la pêche à travers des stages de recyclage et de perfectionnement.

La capacité d'accueil du CFPF est de 45 élèves. Le niveau de recrutement des candidats est le même que pour les CAA et le CFPE. Les programmes de formation sont essentiellement axés sur les disciplines forestières et halieutiques. Actuellement la durée du cycle est de 4 ans et la formation est sanctionnée par le brevet de technicien en eaux et forêts.

L'Institut de Formation Professionnelle Malick Sidibé (ex Lycée Technique Agricole de Koutiala) est présentement le seul établissement public de formation agricole secondaire sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale. Créé en mars 2004, l'IFPMS de Koutiala remplace aujourd'hui le Lycée Agricole qui a ouvert ses portes en 1986. L'IFPMS de Koutiala a pour mission d'assurer la formation initiale dans les domaines techniques et professionnels.

L'Institut de formation professionnelle reçoit sur simple orientation des titulaires du DEF. Les élèves âgés de 16 à 17 ans accèdent au Cycle BT et ceux dépassant 17 ans sont orientés au CAP.

- **Les Établissements privés**

Ils sont seulement au nombre de quatre (4) ; ce sont :

Le CFAP : Le Centre de Formation Agro-pastoral de Bamako, créé en 1986 et implanté dans le district de Bamako

Le CAPS : Le Centre Agro-pastoral de Ségou créé en 1999 et implanté dans la ville de Ségou

Le CFPPAS : Le Centre de Formation Professionnelle pour la Promotion de l'Agriculture au Sahel de Gao, créé en 1999 et implanté dans la ville de Gao

Le CFPR : Le Centre de Formation Polytechnique Rurale de Kita, créé en 2000 et implanté dans la ville de Kita.

Ces établissements préparent tous en quatre (4) années de formation les élèves titulaires du DEF au Brevet de Technicien Agropastoral. Les inscriptions sont libres, individuelles et payantes. Ils reçoivent aussi sur orientation du Ministère de l'Education Nationale, des titulaires du DEF de la filière gouvernementale. Le Ministère de l'Education Nationale à

travers la Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel (DNETP) et le Centre Nationale de l'Education (CEN), arrête les contenus des programmes et définit les méthodes pédagogiques.

1.1.2. Les établissements de formation supérieure

- **Les établissements publics**

L'IPR/IFRA (L'Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée)
L'Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée de Katibougou est le seul établissement supérieur dédié exclusivement à la formation agro-sylvo-pastorale dans notre pays. L'IPR/IFRA pour missions : la formation initiale des techniciens supérieurs dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et du génie rural ; la formation initiale des ingénieurs agronomes, agroéconomistes, zootechniciens et des ingénieurs des eaux et forêts ; la promotion de la recherche scientifique et technologique ; la formation continue des cadres du développement rural et des jeunes diplômés désirant s'installer à leur propre compte dans le secteur rural ; la formation des communautés rurales.

Conformément à ses missions, l'IPR/IFRA a actuellement trois cycles de formation :

- **le cycle technicien supérieur** ouvert aux titulaires du baccalauréat (séries sciences biologiques et sciences exactes) ou du diplôme de technicien ancien régime de l'IPR, sur examen de dossier pour une formation de deux (2)
- **Le cycle ingénieur** (en agronomie, zootechnie et eaux et forêts), ouvert aux titulaires du DEUG - Diplôme d'Etudes Universitaires Générales ou du DUTS pour une formation de trois (3) ans ;
- **Le cycle maîtrise en vulgarisation agricole**, ouvert aux professionnels de la vulgarisation titulaires du diplôme de technicien ancien régime de l'IPR, pour une formation de quatre (4) années.

L'ISFRA : Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée
L'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée, créé en 1981, est un établissement public rattaché à l'université de Bamako et placé sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale. Il offre des formations post-universitaires (DEA ; DESS et Doctorat) dans les domaines de l'environnement, des sciences du sol, de la protection des végétaux. La durée de la formation est de 2 ans pour le DEA et le DESS, à partir de la maîtrise et sur concours, et 4-5 ans pour le doctorat pour les titulaires du DEA.

- **Les établissements privés**

L'université Mandé Bukari L'université Mandé Bukari, établissement privé de formation supérieure, a été créée en 1999. Elle offre, entre autres, des formations universitaires (DEUG en sciences de la nature en 2 ans après le bac ; ingénieurs agronome, zootechnicien et des eaux et forêts en 3 ans après le DEUG) et des formations post-universitaires (DEA en 2 ans après la maîtrise et Doctorat en 3 ans après le DEA, en environnement, sociologie rurale, économie rurale et technologie alimentaire)

2.2. Les Formations agricoles qualifiantes

2.2.1. Les Centres d'animation rurale (CAR)

Ces centres furent créés pour la formation de jeunes agriculteurs. Ils sont nés de la fusion du Service civique et des écoles saisonnières. Placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, ils sont au nombre de 53 dont 12 Centres d'Animation Rurale Mixte (CARM) pour jeunes couples et 41 ordinaires pour jeunes célibataires masculins.

Chaque centre comporte 20 places soit une capacité théorique de 1300 places et donne un enseignement pratique incluant l'alphabétisation, la pratique de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat de service sur deux années. Les épouses, dans les centres mixtes, reçoivent en outre un enseignement spécifique en matière de conservation et transformation des produits agricoles, nutrition, hygiène et planning familial.

2.2.2. La formation continue des producteurs et du personnel d'encadrement/vulgarisation agricole

La formation continue des producteurs dans le sens de l'augmentation de la production et de la productivité, ainsi que celle du personnel d'encadrement est assurée en majeure partie par les services centraux des départements chargés de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de l'environnement et de l'assainissement, et leurs structures déconcentrées au niveau régional et local, les offices, les projets et programmes de développement rural. Ces structures interviennent généralement à travers leur réseau de vulgarisation agricole structuré pour la plupart au niveau opérationnel (secteurs de base, ZER, etc.).

Les ONG interviennent beaucoup dans ce domaine. Selon les statistiques du Ministère de l'Administration Territoriale, le Mali compte aujourd'hui 1896 ONG ayant signé un accord cadre avec le gouvernement, parmi lesquelles 16% environ interviennent dans le secteur du développement agricole et rural.

D'autres structures et organismes interviennent dans la formation continue des producteurs et des agents de terrain. ce sont entre autres : le CEFÉ de Niono, le CESPÀ, le CFC de l'IPR/IFRA, le CREAD de Kati, le Laboratoire de Technologie Alimentaire de l'IER, le CFPE de Sotuba, le CFPF de Tabacoro, le CAA de M'Pessoba.

Les formations continues des producteurs sont des formations de courte durée généralement afin de ne pas trop éloigner le bénéficiaire de son exploitation. Cependant, avec l'avènement des maisons familiales rurales certaines formations se font par alternance. Les formations par apprentissage sont adressées aux producteurs sur place dans les exploitations (champs-écoles, parcs à bétail, espaces apicoles, plantations agro forestières, bref toute exploitation de production rurale. Les visites d'échange d'expériences se font de façon interne (visite des paysans de la même zone) ou externe.

Lors de ces visites les producteurs sont accompagnés des agents d'encadrement. Les visites de stations de recherche sont de plus en plus organisées à l'intention des producteurs afin de mieux faire connaître les technologies mises au point pour l'amélioration de la production. Par ailleurs, les structures de recherche organisent des journées portes-ouvertes sur la recherche à l'attention des producteurs.

Les formations continues des agents de base concernent les voyages d'étude, les sessions de courte durée ou (rarement) de longue durée.

2.3. Les Formations agricoles informelles

L'éducation informelle se fait de façon fortuite et diffuse. Elle a pour principaux véhicules la cellule familiale, les groupes sociaux, les médias communautaires, les divers mouvements associatifs. Ces formations informelles sont généralement données à travers des canaux de communication à savoir :

La presse écrite Il existe actuellement au Mali plus de 43 titres de journaux dont 2 édités en langues nationales (bamanankan et fulfuldé). Ces deux titres, à parution du reste irrégulière, sont les seuls à pouvoir intéresser réellement le monde rural. Les autres, en français réservent, généralement peu de colonnes aux informations sur le développement rural.

Les radios de proximité. A côté de l'ORTM et ses stations régionales, il existe actuellement dans notre pays 117 radios libres (associatives et communautaires)

Au niveau de l'ORTM, sur les 5904 heures de diffusion de la radio par an, 672 heures sont en direction du monde rural soit 11,38% du temps total des émissions radiophoniques par an. Pour les radios libres, les émissions ne sont pas bien définies en terme de calendrier et d'heures de diffusion.

La Télévision. Les émissions audio-visuelles en direction du monde rural, sont assurées par l'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM) et des structures privées de rediffusion. Les publics cibles sont en général les producteurs et productrices rurales, les responsables de groupements et d'association de producteurs, l'encadrement de base, formateurs des formateurs, les leaders d'opinion, etc.

III. Les éléments économiques des dispositifs de formation

3.1 le flux de format

établissement	Capacité d'accueil	capacité de recrutement
CAA	402	120
CFPE	180	60
CFPF		
IFMS	400	110
CFAP	60	200
CAPS	60	
CFP PAS	300	100
CFPR	200	120
ISFRA	36	36
IPR/IFRA	1240	360

3.2 Les moyens mobilisés en personnels et équipements

Le personnel de formation agricole et rurale se compose ainsi qu'il suit : le personnel enseignant, le personnel de direction et le personnel d'appui. Ce personnel concerne les niveaux : docteurs, Master, ingénieurs (agronome, vétérinaires, Eau et Forêt, zootechnicien, etc.) DEA, Professeurs d'enseignement, BTS, BT, CAP, le personnel contractuel.

Le personnel des établissements de formation agricole et rurale est d'environ 739 dont 550 enseignants /formateurs, direction 116 et autres 73. A ce personnel s'ajoute les formateurs des structures techniques de conseil agricole et de vulgarisation

Les équipements concernent

- 1) les infrastructures d'accueil (les salles de classes, les tableaux, tables-bancs)
- 2) les infrastructures d'enseignement : bibliothèque, ferme d'établissement, ateliers de travail (ex. l'atelier de métallurgie à l'IFPM de Koutiala),
- 3) les moyens d'information et de communication : le matériel audio –visuel (CEFE, ISFRA, IPR/IFRA) le réseau Internet (CFPE, IPR/IFRA, ISFRA, Université Mandé BUKARI, et structures techniques centrales et régionales)
- 4) les moyens informatiques et bureautiques : micro-ordinateurs et accessoires (certains établissements et structures techniques)

3.3 Les coûts, les ressources financières et leurs origines

Actuellement la part du budget national alloué à l'éducation est de 33%. Pour la formation agricole, le niveau des budgets de fonctionnement des établissements de formation est assez bas (un peu moins de 30 millions en moyenne par structure de formation) en dépit de la trop grande dépendance du fonctionnement de la plupart des établissements publics et privés vis-à-vis du budget de l'état. la faible capacité voire l'impossibilité pour les structures de formation, dans leur grande majorité, de générer des ressources propres.

Établissements publics de formation secondaire. Le financement est assuré par le budget national. Le budget ainsi mis en place inclut les salaires et accessoires de salaire du personnel, les bourses des élèves, les frais de fonctionnement des établissements, etc.

Établissements publics de formation supérieure. Les coûts sont plus élevés. les ressources financières sont constituées du budget national, du financement extérieur, des ressources propres et des frais d'inscription annuelle des étudiants.

Établissements privés de formation agricole. Les financements proviennent des ressources propres, du budget national, des frais d'inscription des élèves et étudiants.

Le financement des *formations continues* des producteurs et de l'encadrement sont assurés par les budgets des structures techniques (projets et programmes de développement).

Coût de formation de certains établissements de formation agricole

Etablissement	Coût de formation		frais d'inscription	Budget total	Part		
	Elève, étudiant /an	Diplômé			Etat	Ress propres	Res Exté
CAA Samako	629590	994015	néant	4196900	100%		
CAA MPessoba	337095	1131285	néant	31676000	100%		
CFPE	756895	2270686	néant	79474000	100%		
IFPMS	160641	321282		105566745	100%		
		642564					
CFAP	ND			48720000	50%	50%	0%
<i>CAP</i>			90000				
<i>BT</i>			110000				
<i>BTS</i>			160000				
CAPS	300000	1200000 1600000		25000000	50%	50%	0%
CFP-PAS	444610	1800000		19078262	50%	50%	
<i>linéaires</i>			110000				
<i>professionnels</i>			200000				
CPR	105000	ND		2326513		100%	
ISFRA	1500000			44897500	95%	5%	
<i>DEA ,DESS</i>		3000000					
<i>Doctorat</i>		6000000 et 7000000					
<i>enseignant et leune diplômé malien</i>			15000				
<i>fonctionn malien</i>			50000				
<i>agent structure personnalisée</i>			75000				
<i>étudiant étranger</i>			500000				
IPR/IFRA	1598748	ND		627320609	95%	2%	3%
<i>linéaires malien</i>			5000				
<i>professionnel</i>			50000				
<i>étranger</i>			300000				
UMB	600000		150000				
<i>DEUG, DUTS</i>		1200000					
<i>Licence</i>		1800000					
<i>Maîtrise</i>		2200000					
<i>DESS</i>		2000000					
<i>DEA</i>		3000000					
<i>Doctorat</i>		9000000					
CEFE							
<i>Zone Office du Niger</i>	44000						
<i>Centre</i>	55000						

3.4 Les problèmes, difficultés et perspectives

Les dispositifs de formation agricole et rurale se caractérisent actuellement par :

Au plan institutionnel

- le rattachement des dispositifs de formation agricole à différents ministères de tutelle sans un cadre de concertation de référence ;

- le cloisonnement de l'enseignement agricole du fait de l'absence de relations entre les établissements de formation agricole de différents niveaux, voire de niveau équivalent ;
- la centralisation de la formation diplômante et ne tenant pas compte des spécificités régionales en matière de développement agricole. L'enseignement technique agricole, toujours conçu sur des bases sectorielles, contribue à la persistance de sa perception d'antichambre des grandes directions de l'administration agricole.

Au plan organisationnel

- l'isolement du dispositif de formation agricole par rapport aux systèmes éducatifs d'amont (primaire, secondaire et technique) ou de même niveau avec lesquels il entretient peu ou pas de relations ;
- la quasi absence de formation professionnelle des producteurs et productrices qui, dans leur grande majorité, n'ont pour tout bagage que les acquis de leur apprentissage familial face à des enjeux de plus en plus complexes.

Au plan technique

- un encadrement très insuffisant des producteurs et productrices ;
- un important déséquilibre des flux de formation au détriment des formations professionnelles de base
- la non prise en compte de la demande des différents groupes d'acteurs aboutit, malgré un discours mettant en avant la formation de producteurs modernes, à la simple satisfaction de besoins hypothétiques en personnel de l'administration et /ou d'autres employeurs (entreprises privées, ONG, etc.) ;
- l'absence de suivi-évaluation de l'efficacité du dispositif en place constitue un obstacle à son adaptation permanente à un secteur en pleine évolution.

Les intervenants dans la formation

- Les intervenants en matière de formation continue non diplômante sont nombreux (opérateurs officiels et structures privées).
- Ils agissent sans concertation et quasiment sans aucun contrôle.

Le financement de la formation

De nos jours, il n'existe pas de système autonome de financement de la formation agricole. De ce fait les dispositifs de formation agricole et rurale, à l'instar des autres dispositifs éducatifs, restent essentiellement dépendants du budget national.